Synthèse

Réaction au feu des bardages bois préservés RÉFÉRENCE FBF 25 /UB/2194



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt - bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 26 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.
franceboisforet.fr

Réalisé par :

FRANCE BOIS FORÊT INTERPROFESSION NATIONALE — FNB FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS — FCBA INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Contexte et objectifs

Suite à plusieurs incendies aggravés par un revêtement mural bois avec traitement de finition dans des pays du nord de l'Europe, la Commission Européenne a décidé en 2022 de modifier les règles de classement au feu des bardages et lambris en bois et propose que certains produits traités ne puissent plus bénéficier du classement conventionnel en réaction au feu. Cette évolution réglementaire, applicable depuis août 2024, remet en question l'utilisation de bois traité avec un produit de préservation en façade sans justification de son comportement en Réaction au Feu.
Face à ce projet d'Acte délégué, le comité de pilotage de l'étude Réaction au Feu des bardages bois (programme 22RD1575) a proposé la première partie de la présente étude, visant à caractériser le classement en réaction au feu de solutions de Bardages avec préservation, en l'absence de finition, sur support A2.
L'objectif de cette étude est d'apporter des données techniques sur l'influence de traitement de préservation sur le classement en réaction au feu d'un bardage bois.

Principaux résultats obtenus

- L' étape bibliographique a mené à l'identification de cinq familles de produits de préservation
- L'étape d'orientation montre qu'aucun des produits de préservation additivés de leur système de coloration respectif, et pour une absorption maximale dans le bois de matière organique de 22 kg/m3, ne modifie de façon significative la performance des systèmes de bardage traités par rapport aux mêmes systèmes de bardage non traités.
- L'étape d'évaluation montre qu'aucun des produits de préservation additivés de leur système de coloration respectif, et pour une absorption dans le bois qui est maximale et considérée comme cas enveloppe pour l'ensemble des lambris et bardage traités, aucun des systèmes de préservation ne modifie de façon significative la performance des systèmes de bardage traités par rapport aux mêmes systèmes de bardage non traités pour ces autres essences.

Valorisation envisagée

Chacune des quatre essences retenues peut être justifiée sur le terrain par un rapport de classement en Réaction au feu basé sur un rapport d'extension. Trois rapports de classement ont donc été émis dans le cadre de cette étude, couvrant les lames de bardage en pin sylvestre, en épicéa, en mélèze et en douglas, selon les conditions décrites dans ces documents.

La présente étude pourrait servir de support technique à une demande de révision de l'acte délégué.

Indicateurs de résultats

• Indicateur 1 : Nombre de partenaires mobilisés : 6 groupes fabricants de bardage, 4 fabricants de produit de préservation adhérents ARBUST se sont mobilisés en Copil et pour la réalisation des Lots de Bardage préservés testés, en assurant une traçabilité.

•Indicateur 2 : Nombre de systèmes de bardage étudiés : 12 systèmes de bardage ont été testés, en comparant systèmes de bardage traités et non traités dans l'objectif d'un classement D Sur la base de 4 essences, mis en œuvre selon les prescriptions du DTU 41-2
Rapports de classement pour 4 essences de bois dans les configurations décrites dans les rapports de classement.